

COMPTE-RENDU RÉUNION INFORMELLE DU 12 MARS 2024 - NOUVELLE CITÉ

Toulouse, le 18 mars 2024

Présents :

Administration : DRFiP 31, préfecture

Organisations syndicales : CGT, SOLIDAIRES, FO et CFDT

→ IMMOBILIER :

Selon le représentant de la Préfecture, la construction avance bien (50 % des travaux sont réalisés). Le bâtiment devrait être laissé au mois d'octobre 2024.

Pour l'heure aucune visite sur site ne peut être effectuée.

Dès à présent, une « régie-gouvernance » est mise en place afin de travailler entre autres, sur les points suivants :

- Règlement intérieur
- Sécurité à l'intérieur du site
- Coordination sur le déménagement avec les administrations concernées, déménagement dont le calendrier sera établi entre octobre 2024 et janvier 2025.

L'ensemble des services devront avoir quitté l'actuelle Cité au plus tard le 31 mars 2025. le nombre d'agents intégrant le site de Jolimont, sera in fine de 1 600 agent·e·s dont 197 pour les services de la DRFiP31.

Les demandes de la CGT Finances publiques ont notamment porté sur la restauration, l'accueil en lien avec le SIP de demain, ou encore les modalités d'accès à la Cité.

→ RESTAURATION (RIA) :

Le restaurant est prévu pour une capacité d'environ 800 couverts/jour.

Le nombre de places assises s'élève à 256 en mode « desserré », 300 en mode « serré » avec utilisation des espaces privatifs soit moins qu'aujourd'hui (440 places).

Il sera doté d'une cafétéria ouverte en continu, d'un « espace privatif » de 15 à 20 places ainsi que d'une terrasse d'une quarantaine de places.

Le problème des places assises et de fréquentation ont été évoqués et notamment l'accès au restaurant durant le pic d'affluence (11h45-12h30) pour les services ayant des contraintes horaires (accueil du public, RDV...).

L'administration craignant de son côté, que le nombre de rationnaires soit nettement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui du fait du nombre actuel de convives extérieurs qui ne viendront plus à la Nouvelle Cité.



Enfin, la CGT a exprimé ses craintes quant à l'équilibre financier de l'association lors de la phase de déménagement. La DRFiP 31 s'engage à apporter un soutien au RIA si soucis.

→ **CRÛCHE :**

Un local est prévu pour une trentaine de berceaux avec un jardin de 300m2 dédié, mais pour l'heure aucun financement n'est trouvé.

Le SRIAS, qui est en charge du dossier, s'interroge également sur le mode de fonctionnement de la crèche ; Régie ou délégation de service public ?

Quoi qu'il en soit, en l'état actuel, la crèche ne pourra pas ouvrir en même temps que l'aménagement des services.

→ **TRANSPORTS EN COMMUN / MODALITÉS ACCÈS CITÉ:**

Selon le représentant de la préfecture, une ligne LINEO devrait voir le jour, le cadencement des métros devraient également être améliorés (sans plus de précisions à ce stade...) ainsi qu'une hausse du nombre de station Vélo'Toulouse.

Sur l'accès piéton, pas de « miracles » à attendre. La passerelle initialement prévue ne sera pas réalisée. Des aménagements en lisibilité sont toutefois attendus au niveau de l'accès métro.



Le site de la nouvelle Cité ne sera dotée que de 296 places de parking, dont 250 sont d'ores et déjà occupées par les véhicules de service.

Il y aura également 50 places pour les motos ainsi que 250 places vélo.

Quelques places de stationnement essentiellement PMR ainsi que des « dépose-minutes » seraient créées devant la Cité.

→ **PLANS / AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR / RÈGLEMENT INTÉRIEUR:**

La réflexion est en cours entre la direction et les chefs de services afin de savoir le placement des agents au sein des bureaux.

Concernant l'aménagement intérieur, la préfecture campe sur ses positions concernant la pose de stores électriques : ils seront mécaniques et non-motorisés (Une séance de musculation vous sera donc offerte chaque matin par l'administration !!!)

Libre toutefois à chaque direction de mettre le budget nécessaire à la pose de ces stores !!!!

Enfin, le préfet refuse catégoriquement la création d'une instance en Formation Spécialisée (ex-CHSCT), liée aux problématiques en santé, sécurité et conditions de vie au travail

spécifique à la Cité. Selon le préfet, une Formation spécialisée spécifique au site de la nouvelle Cité serait « une immixtion » dans le dialogue social de chaque administration. Selon la CGT, il s'agit plutôt d'une volonté de ne pas prendre en charge la santé et la sécurité des personnels sur le site.

→ **ACCUEIL CITÉ / DRFIP :**

L'accueil au sein de la nouvelle cité sera composé d'un « immense » hall d'entrée (la vitrine de l'administration selon M ESCASSUT...) qui servira de hall d'orientation vers les services.

Concernant l'accueil des services de la DRFIP 31 présents sur site, prévu pour une moyenne de 700 personnes sur quatre jours, comprendra :

- 7 box de réception (dont la largeur est ajustée à celle d'un bureau...)
- 1 espace paiement (caisse)
- un espace « libre-service »
- un PC sécurité
- et de 27 places assises...

Toutefois, l'information (le scoop?) essentielle est venue de la mise en place d'un accueil « amendes » au sein de la Cité.

Pour rappel, les agents de la TTA-CAS intégreront la Nouvelle Cité mais pas avant la fin du deuxième semestre 2025.

C'est ainsi que le représentant de la DRFiP,, après avoir maintenu un certain suspens, nous annonce que les agents de la TTA auront en charge un accueil physique au sein de la Cité.

Une bonne idée ? Une bonne nouvelle diriez-vous ? Pas tout à fait !

Car au cours de la discussion, nous apprenons les modalités (toujours en réflexion selon la DRFiP...) de mise en place de cet accueil :



1/ Cet espace sera installé au sein du hall d'orientation des usagers (sous quelle forme? Quid de la sécurité ?). En effet, les plans de l'accueil DRFiP étaient déjà calés avant que la décision d'intégrer la TTA-CAS ne soit prise.

2/ Cet accueil ne traitera pas les contentieux mais les agents en poste (des services civiques ayant été évoqués) seront chargés de prendre des rendez-vous téléphoniques afin que les usagers soient rappelés ultérieurement par les agents du TTA (voir même immédiatement selon la DRFiP 31...).

En outre, cette équipe d'accueil serait indépendante et sous la responsabilité du chef de service de la TTA-CAS.

Ainsi, le SIP CITÉ ne serait plus en charge des réceptions exception faite des paiements. Ici encore, quid des articulations entre les usagers souhaitant faire un paiement et se renseigner, et/ou réclamer ?

La direction estime que cet accueil devrait générer un volume de 100 à 150 usagers/jour de réception.

En effet, elle compte sur la montée en charge du taux d'appel aboutis (actuellement autour de 2 % rappelons-le) par le renforcement en effectif du CAS... 10 agents pour 2024, et son passage à terme en mode « Centre de Contacts » ainsi que le développement aux amendes de l'application APRDV.

L'ensemble des OS a dénoncé ces projections pour le moins utopiques : en effet, s'il y a fort à parier que, bien que non mis en avant, cet accueil, par le bouche-à-oreille, verra un afflux d'usagers bien plus important en peu de temps... et les problèmes d'engorgement qui iront avec.



Pour sa part, la CGT a immédiatement dénoncé cet accueil / ce service public au rabais et a demandé des moyens humains et matériels suffisants au bon accomplissement de la mission et au service rendu à la fois pour les agents et le public !

Nous avons également demandé que ce sujet soit à l'ordre du jour d'un prochain CSA-FS. Accord de la Direction

Un autre point sur l'accueil a été abordé :

L'accueil SIP lors de forte affluence (campagne impôt sur les revenus notamment).

La CGT a demandé où se situeront les usagers ne pouvant ni rentrer dans le hall d'accueil Finances, ni dans le hall d'orientation car trop nombreux ?

La réponse du représentant de la Préfecture est pour le moins toute aussi cocasse que laconique : « Ils ne seront pas dans la Cité », fin de citation !

Vos représentants et représentantes CGT lors de la réunion :

Estelle MOLLO-GENE, Stéphane BOY et Julien MAUREL